

OUVRIER POLYVALENT

La Commune de Burdinne est une commune rurale située en Hesbaye, en Province de Liège, à mi-chemin entre Namur et Liège. Elle compte environ 3.300 habitants répartis sur les villages de Hannêche, Burdinne, Lamontzée, Oteppe et Marneffe.

Plus d'infos sur www.burdinne.be

L'ouvrier doit être polyvalent dans toutes les tâches reprises dans ce descriptif, même s'il peut, en fonction des équipes et de ses compétences particulières, être plus régulièrement affecté à une tâche qu'à une autre. Cette liste n'est pas exhaustive et peut être adaptée en fonction des nécessités du service.

MISSIONS (Liste de tâches non exhaustive)

- Exécuter divers travaux liés aux domaines d'activité suivants: bâtiments, espaces verts, cimetières et voiries... ;
- Assurer l'entretien des espaces verts (tonte, taille, plantation, débroussaillage, arrosage, ...) ;
- Effectuer des plantations ;
- Assurer l'entretien des cimetières ;
- Assurer la propreté des espaces publics (ramassage déchets, vidange des poubelles publiques, ...) ;
- Procéder au nettoyage des égouts, des avaloirs et des filets d'eau et au curage de fossés ;
- Collaborer au fauchage des bords de route ;
- Procéder à des petits travaux de voirie (pose de bordures et de pavés, signalisation, trottoirs...)
- Procéder à des travaux divers de réparation et de rénovation des bâtiments communaux ;
- Nettoyer, entretenir, ranger le matériel et effectuer la maintenance courante de l'outillage et des équipements ;
- Assurer le soutien aux associations et festivités (livraison de matériel, barrières, signalisation,...).
- Exécuter des missions d'intervention d'urgence ;

COMPÉTENCES

- Comprendre les instructions et consignes émises par la hiérarchie ;
- Savoir exécuter divers travaux liés à la qualification en suivant des directives ou d'après des documents techniques ;
- Être méthodique, organisé, structuré et logique dans la gestion du travail et des tâches quotidiennes ;

- Faire preuve d'initiative, de proactivité et de polyvalence ;
- Faire preuve de disponibilité, de flexibilité et de ponctualité ;
- Savoir utiliser des machines de voiries.
- Faire preuve de réserve et de sérieux dans le cadre de son travail ;
- Maîtriser les règles et les consignes de sécurité (matériel et équipements de protection) afin d'assurer sa propre sécurité mais aussi la sécurité et l'opérationnalité des travaux pour l'ensemble des usagers.
- Être à la fois autonome et apprécier le travail en équipe dans le cadre d'une structure hiérarchisée ;
- Intégrer un service de garde et/ou être joignable en dehors de ses heures normales de prestations afin d'intervenir en cas de circonstances imprévues ;
- Être prêt à suivre des formations en relation avec la fonction ;
- À défaut d'être titulaire du permis de conduire catégorie C, s'engager à suivre la formation.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Être belge ou citoyen de l'Union européenne ;
- Être âgé(e) de 18 ans au moins ;
- Jouir de ses droits civils et politiques ;
- Permis de conduire : catégorie : B
- Être titulaire, au moment de l'entrée en fonction, d'un diplôme au moins égal au CESS ou du diplôme de l'enseignement technique secondaire supérieur, en lien avec l'emploi à occuper.

ATOUS

- Permis de conduire : catégories : BE, C et D ;
- Prévaloir d'une expérience utile en qualité d'ouvrier polyvalent au sein d'un pouvoir local
- Bénéficier des conditions APE.

CONDITIONS DE TRAVAIL – RÉMUNÉRATION

Date : Engagement immédiat

Régime de travail : temps plein (36 heures / semaine)

Type : A durée déterminée avec une possibilité de contrat à durée indéterminée.

Salaires : Echelle barémique D4, majoré de pécule de vacances, allocation de fin d'année et titre-repas d'une valeur faciale de 8,00€.

Possibilité de reprise d'ancienneté barémique de 6 années maximum dans le secteur privé à condition que les services prestés soient en relation avec la fonction à exercer au sein de l'administration locale, et des années effectuées dans le secteur public.

Adhésion au service social collectif (avantages divers telle que prime et interventions dans des frais divers)

MODALITÉS D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Les candidatures accompagnées :

- D'une lettre de motivation ;
- D'un curriculum vitae ;
- De la copie certifiée conforme du diplôme et/ou attestation de réussite des formations visées ci-dessus ;
- D'un extrait de casier judiciaire modèle 1 de moins de 3 mois ;
- Le cas échéant, d'une copie de l'attestation d'expérience professionnelle.

doivent parvenir **exclusivement sous format papier**, par courrier postal ou par dépôt, à l'Administration communale de Burdinne, rue des Ecoles 3 à 4210 Burdinne **pour le 29/04/2026** au plus tard.

L'absence d'un des documents demandés ou le non-respect des formes entraînera la nullité de la candidature.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus par mail à l'adresse info@burdinne.be.

ÉPREUVE DE SÉLECTION

La commission de sélection se réserve le droit d'effectuer une sélection préalable des candidats sur base des lettres de motivation et des curriculums vitae.

La commission se réserve également le droit de procéder à une épreuve écrite et/ou pratique en lien avec les missions confiées et/ou une épreuve orale visant à, entre autres, évaluer la personnalité du candidat, s'informer sur ses motivations, évaluer ses compétences, évaluer ses aptitudes.

Les informations relatives à l'organisation de ces épreuves seront communiquées aux candidats en temps utile.